



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 064-21 C

Objet : RS - Avenants à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade -

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffenat à Corine Wolff - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération n° 064-21 C

objet **RS - Avenants à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry a été créée le 1^{er} mai 2011, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Au 1^{er} janvier 2016, les agents de Chambéry ont été transférés à Chambéry métropole au sein de la DSI mutualisée.

Ont ensuite adhéré au service commun :

- la commune de La Motte-Servolex au 1^{er} septembre 2016,
- la commune de La Ravoire au 11 septembre 2017,
- le Centre communal d'action sociale de Chambéry au 1^{er} janvier 2019.

Le parc informatique étant actualisé de manière annuelle, il convient de modifier la clé de répartition générique des dépenses mutualisées entre la Ville de Chambéry, le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry. La clé de répartition des coûts de gestion du service quant à elle reste inchangée.

Les communes de La Motte-Servolex et de La Ravoire ne font pas encore partie du schéma directeur numérique actuellement en vigueur.

Il est par conséquent proposé de conclure :

- l'avenant n° 4 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry,
- l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement du service commun de la DSI mutualisée entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry.

La clé de répartition générique des dépenses mutualisées modifiée prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Collectivité	Nombre de postes 2019	Clé de répartition 2020	Nombre de postes 2020	Clé de répartition 2021
Ville de Chambéry	836	54,6 %	922	56,4 %
CCAS de Chambéry	141	9,2 %	158	9,6 %
Grand Chambéry	554	36,2 %	556	34 %
TOTAL	1 531	100 %	1 636	100 %

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée et ses avenants n° 1, 2 et 3 entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry,

Vu la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée et son avenant n° 1 entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 4 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 2 : approuve l'avenant n° 2 à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée entre le Centre communal d'action sociale de Chambéry et Grand Chambéry, joint à la présente délibération,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les avenants.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 064-21 C

Objet de l'acte : RS - Avenants à la convention de fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisée

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) :

Avenant n° 2 à la convention de fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information mutualisée entre le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry et Grand Chambéry,
Avenant n° 4 à la convention de fonctionnement de la Direction des Systèmes d'Information mutualisée entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25441H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25441H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au